

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le deux juin à vingt heures trente,  
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

**Date de la convocation du conseil municipal :** Le 25 mai 2016

**Membres présents :** M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Mme Marie-Laure FELIX, Mme Annick BOINOT, M. Gilles RAMBEAU, M. Joël BRILLAUD, Mme Nathalie DEPRÉ, Mme Jenny HURTAUD, Mme Annie JAUNAS, Mme Line LHOUMEAU, Mme Françoise MICHAUD, M. Antoine RAMBEAU, Mme Janie ROLAND-TUFFET, M. Antoine RUBIO.

**Membre absent :** M. Olivier MURZEAU

**Secrétaire de séance :** M. Gérard ALAIRE

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
- Modification du règlement Columbarium.
- Consultation restauration scolaire.
- Remplacement des projecteurs du stade de football.
- Soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été 2024.
- Compte rendu de la réunion « Commission développement durable ».
- Site INTERNET de la commune.
- Divers

Début de la séance : 20 heures 30

Au cours de la séance le conseil municipal

- approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 avril 2016.

- décide de modifier le règlement du columbarium comme suit :

De remplacer « Il sera interdit de fixer tout objet ou plaque sur le monument » par « **Il sera autorisé de fixer un soliflore sur le monument, tout autre objet ou plaque seront interdits.** »

- Restauration scolaire : Le contrat arrivant à son terme, une consultation de plusieurs entreprises est effectuée afin de signer un nouveau contrat pour l'année scolaire 2016-2017 Mme Françoise MICHAUD et M. Gérard ALAIRE prennent la parole, ils ont rencontré, le mercredi 1<sup>er</sup> juin dernier, l'entreprise RESTORIA sise à Bournezeau en Vendée. Nous sommes en attente de l'offre de l'entreprise Convivio pro. Une décision sera prise lors du prochain conseil.

- décide d'ajourner le changement des sept projecteurs du stade de football d'un montant total de 2 186,90 € HT, la participation communale est de 1 093,45 € (50 %), le reste est à la charge du Syndicat d'électrification. La décision sera prise lors d'un prochain conseil.

- apporte son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique. (1 voix contre et 13 voix pour).

- Compte rendu de la réunion « Commission développement durable » par Mme LHOUMEAU Line.

- Installation du mobilier urbain effectuée.
- Prévision d'un éventuel cheminement piétonnier (prévoir acquisition de terrains). L'association Nature environnement17 est prête à nous accompagner dans nos démarches, elle viendra présenter leur travail lors de la prochaine réunion de la commission développement durable le 4 juillet à 18h.
- voir avec la CDC Aunis Sud pour le changement du panneau sur la place de l'église.
- Revoir l'aménagement de l'espace pique-nique du Bois Favaud (installation d'un panneau informatif sur Puyravault demandé).
- **Défi énergie 17 :**

✓ Réunion prévue le 22 juin avec M TAUZIA, pour le personnel de la commune, les représentants des associations communales et le conseil municipal pour des informations et une formation sur les bonnes pratiques d'utilisation des locaux communaux.

- ✓ 1 journée de travail est prévue en septembre avec le personnel technique.
- Il était envisagé de changer les têtes de lampadaires avec des lampes à iode mais le coût de 750€ par tête est trop élevé, un changement de puissance de lampes de 100w à 70w semble le plus avantageux.

- Le Site INTERNET de la commune, <http://www.puyravault17.fr> est consultable depuis le 1<sup>er</sup> juin dernier. Le contrat prévoyait 14 pages, nous sommes actuellement à 31 pages, de ce fait il sera demandé une plus value d'environ 250€.

- Divers :

- -Bilan de la fête des voisins, il est demandé que l'année prochaine la mairie ne mette plus à disposition les tables et bancs.
- -Bibliothèque devant l'impossibilité de recruter un contrat aidé, il est envisagé de faire un appel à projet privé. Le maintien de la bibliothèque sera assuré pour les enfants de l'école.

Levée de séance : 22 heures 35

**Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 3 juin 2016.**

Le Maire,  
Raymond DESILLE

